

ISLAM ET CHRISTIANISME

GAMAL AL BANNA

- 1 -

LES COMPOSANTES DE L'ISLAM

L'islam apparut dans la liberté du désert semblable à l'océan où vent et tempêtes prennent leur essor. Il fut révélé parmi des tribus qui ne travaillaient pas la terre de leurs mains, ne portaient pas de pierres sur leurs dos - travaux qui, dans les temps anciens, accaparaient la vie des hommes-, dont les têtes ne s'étaient pas courbées devant un roi ou un empereur, qui n'avaient pas été soumises aux contraintes des gouvernements et de leurs réglementations. Les hommes de ces tribus étaient libres, menant une vie nomade, gouvernés par l'instinct ou les coutumes ; ils s'abritaient sous des tentes ou dans des habitations rudimentaires, subissant au matin la chaleur brûlante et au soir le froid mordant et adorant des dieux par eux-même façonnés et qui n'avaient en aucune manière autorité pour fixer le licite ou l'illicite, ni les domaines du sacré ou du tabou. Aucune mythologie, non plus, à l'instar de celle des grecs ou des hébreux (la Torah à laquelle se sont greffées des légendes et des contes) n'était venue encombrer la vie de ces tribus ou compliquer leur représentation du monde.

Malgré un quotidien marqué par cette âpreté et ce dénuement, les arabes étaient prédisposés à fonder une civilisation nouvelle dans la mesure où ils s'illustraient par le courage et l'honneur, éléments caractéristiques majeurs. Semblables aux *Vikings*, il ne leur manquait qu'une doctrine qui puisse unifier leurs rangs et une direction leur garantissant la victoire. Cela fut le don de l'islam qui leur a légué la doctrine unificatrice et la direction inspirée. L'islam a hérité du désert sa liberté insufflée par l'ocre étendue des sables uniformément déployée, par le vent que ne refrène l'obstacle d'aucune montagne et qui s'élançait léger, sans contrainte, par le ciel qu'aucun brouillard ne voile, joignant un horizon à l'autre. Pareille topographie devait s'accorder autant avec les principes de liberté et d'égalité, qu'avec la simplicité caractérisant la vie bédouine, fruste, exempte de motifs de distinction, ignorant les rois, les dieux, les régimes et le gouvernement central qui codifie l'esprit de classe et impose des hiérarchies. Cette liberté fit que l'islam put s'adresser à tous les hommes, se destiner à l'humanité entière, à tous les 'fils d'Adam'. Bien plus, il fit crédit, donna la priorité à la piété plutôt qu'à la lignée, l'ascendance, l'honneur, l'opulence ou la force. C'est pour cela que la société islamique n'a pas connu le régime de classes, ni les titres honorifiques héréditaires, ni les barrières entre hautes et basses classes - stratification sociale courante dans les empires romain et perse -, discriminations qui ont perduré jusqu'à la Révolution française et dont les vestiges marquent jusqu'à nos jours certaines sociétés. Les arabes n'ont pas connu l'aristocratie codifiée, érigée en système, même lorsqu'ils atteignirent le stade de

l'empire. C'est que les anciennes civilisations n'ont pas réussi à percer le fondement de l'égalité, semence du désert consolidée par l'Islam, concordant avec l'absence d'église ou d'institution religieuse qui organise ses hommes selon une hiérarchie dotée de grades, de rangs et d'habits correspondants, de l'ordre sacerdotal qui donne le droit de décider du licite et de l'illicite. Au milieu de tout cela, l'Islam semble être quasiment « laïc » ou civil. Le lieu du culte est un espace ouvert, la prière peut être pratiquée par chacun dans sa maison ou son champ. Quiconque a mémorisé quelques versets du Coran peut devenir un imam ; et la relation entre le croyant et Dieu est directe et n'admet nulle ingérence. La société musulmane reste une société ouverte. Aptitude et compétence étaient les qualités qui élevaient les individus. De même, science et jurisprudence devaient être accessibles à tous. Un individu des classes les plus démunies pouvait accéder aux plus hauts rangs, grâce à son mérite, comme il arriva à « *Al-Mowâli* ». Quant au commerce et aux métiers, ils étaient aussi libres.

Les arabes parmi lesquels fut révélé l'Islam n'avaient pas l'expérience des arts tels que l'architecture, la peinture, le dessin ou la musique, comme c'était le cas en Égypte, en Grèce, en Mésopotamie et en d'autres pays. Leur unique objet de fierté était la poésie qui se distinguait par sa rhétorique, l'éloquence et la justesse de l'image. Ils en étaient tellement fiers qu'ils suspendaient leurs meilleurs poèmes sur La *Ka'ba*, d'où leur appellation « *Al-Mo'allaquât* » (*les Suspendues*).

Cette réalité exigeait que le prodige de l'Islam, son miracle, se manifestât à travers une « matière » littéraire qui aurait surpassé par son expression la rhétorique des *Mo'allaquât*. Ce qui fut accompli par le Coran, le document littéraire et artistique le plus éblouissant de la langue arabe. Il ne relève ni de la poésie des poètes, ni de la prose rimée des cérémonies du culte ou des sermons d'orateurs. Lorsqu'il fut révélé aux arabes, ceux-ci conçurent pour lui une véritable passion. Le Coran était le miracle qui les entraînait vers la foi.

Ainsi voit-on un ensemble de signes préliminaires affluer de toutes parts pour s'agencer en un courant unifié qui aboutit à l'Islam tel que Dieu l'a voulu, le signe ultime se traduisant dans la nécessité que le miracle initial de l'Islam dut s'incarner en un livre, et de langue arabe, et s'associant à une vérité plus importante, à savoir l'annonce de la fin de l'ère des miracles et du début du règne de la raison. Car lorsque le miracle s'incarne en un livre, la lecture et la pénétration du sens exigent réflexion et créativité, soit l'intervention de l'intellect.

Par ailleurs, l'Islam s'étant défini comme l'ultime religion, il mettait un terme à l'ère des prophètes pour inaugurer celle de l'homme.

Ce sont ces facteurs ou composantes initiales qui ont façonné l'Islam et l'ont constitué conformément à la volonté de Dieu et à la volonté du Prophète..

D'autres composantes sont apparues avec l'évolution de la société islamique et ont imposé leurs impératifs à l'Islam. Elles ont généré des statuts légaux (*ahkâm*)

différents et dans certains cas, opposés à ceux du Coran, car en réalité ils n'étaient pas le produit de l'islam mais celui de diverses conjonctures.

C'est parmi ces conjonctures que s'inscrivent la guerre livrée à l'islam par la tribu de *Quraysh*, figure du paganisme arabe, l'obligeant à se défendre et à défendre sa liberté de croyance ; ou aussi l'opportunité saisie par un clan d'ennemis de l'islam, faux dévots et juifs, pour contrefaire un grand nombre de *hadith* (tradition du Prophète) et les infiltrer parmi les musulmans qui finirent par les admettre pour tels par la suite. Encore plus important est le fait que lorsque les *imams* ont établi les fondements de la science islamique - exégèse, *hadith*, ou jurisprudence - au III^{ème} siècle de l'Hégire¹ - époque à laquelle l'État islamique atteignait son apogée comme puissance impériale (l'imam *Ahmed Ibn Hanbal* fut contemporain des Califes *Al-Ma'moun* et *Al-Mo'tassem*), il était inévitable qu'ils fussent influencés par les exigences conjoncturelles caractéristiques de l'époque. Il leur était impossible de s'en dégager ; il faut dire qu'il n'est généralement pas aisé à l'homme de se libérer de l'esprit de son époque. Ces savants (*oulémas*) se trouvèrent alors pris entre les tenailles de deux facteurs déterminants. Le premier procédait de la tolérance de l'islam qui favorisa par voie de conséquence l'infiltration de diverses croyances et doctrines dans la pensée islamique. Qui lit le « Livre des confessions et des sectes » d'al-Shahrastânî peut se faire une idée de l'ampleur de la pénétration de ces sectes et de l'expansion de leurs adeptes. Le second se manifestait par le despotisme et l'obstruction, l'appétit du pouvoir et l'opposition à toute tendance contestataire. Ces facteurs ont marqué structurellement la connaissance islamique de sorte qu'elle n'exprimait plus le message de Dieu ni celui du Prophète, mais plutôt le pouvoir et les nécessités de l'époque.

Les siècles se succédèrent et chaque époque ajoutait son interprétation ou sa « glose » à ce qu'avaient établi les ancêtres fondateurs, de sorte que le patrimoine jurisprudentiel gonfla démesurément ce qui le rendit encore plus vulnérable à l'emprise des époques de dégénérescence et de confinement qui affectèrent la société islamique.

Ce sont ces facteurs « annexes » qui ont généré l'islam en lequel croit l'institution religieuse aujourd'hui, celui qu'elle soutient et défend, alors qu'il est né des retombées de l'évolution de la société sur l'islam. Si ceci était compréhensible pour une certaine époque, **il ne peut plus l'être à notre époque pour l'islam que nous appelons Islam des Jurisconsultes, ou Islam patrimonial.**

Et il est regrettable qu'ayant commencé à étudier l'islam, les orientalistes n'aient eu recours qu'au système référentiel établi par les pieux ancêtres (*salaf*) ; cela leur paraissait bien sûr tout à fait naturel car qui aurait pu constituer pareil système, sinon de grands imams, chacun selon sa spécialité, tels que *Al-Tabari*, *Al-Qortoby*, *Ibn Kathir*, *Al-Zamakhchary*..., etc. pour l'exégèse ; les quatre imams² et leurs successeurs pour la jurisprudence ; et aussi *Ahmed Ibn Hanbal*, *Yehya Ibn Mo'in*, puis *Al-Bukhâri* et

¹ Hégire ou *hijra* : signifie littéralement « émigration », il s'agit de l'émigration du Prophète de La Mecque à Médine, en l'an 622 de l'ère chrétienne, date à partir de laquelle s'est constitué le calendrier musulman ou *hégirien*. ndt

² Les quatre écoles juridiques selon les imams *al-Shâfê'i*, *Abu Hanîfa*, *Mâlek*, *Ibn Hanbal*. ndt

Muslim... pour le *Hadîth*. A cela, il n'y avait donc aucun mal sauf que les orientalistes ne se sont pas avisés du fait que ce patrimoine ne représentait pas l'Islam du siècle béni, l'Islam du premier siècle où fut révélé le Coran et où vécut le Prophète mais plutôt l'Islam du IIIème siècle qui traduisait les exigences de la nature impériale de l'Etat islamique.

LE CORAN :

Tous les musulmans croient que le Coran est le Livre de Dieu qu'Il a révélé au Prophète Muhammad par l'intermédiaire de l'ange Gabriel. Le premier verset en fut « Lis » (Coran : 96, 1), signe de la distinction de Muhammad en tant que Prophète. La révélation se poursuivit tout au long de 23 années, durée de la prédication du Prophète, depuis qu'il entendit le mot « Lis » jusqu'au dernier verset du Coran, révélé juste quelques mois avant sa mort.

Le Coran relève d'un genre unique, semblable à nul autre et auquel nul autre ne ressemble car il ne participe exclusivement ni de la poésie ni de la prose, les deux formes littéraires traditionnelles que le Livre unit d'une manière singulière dont personne n'a pu imiter la fibre, et qui reste sa marque distinctive.

Le Coran est divisé en « Sourates » (chapitres) contenant chacune un certain nombre de versets. Les unes sont très longues comme la sourate de « La Vache » (*al-Baqara*) avec ses 286 versets, ou celle de « La famille d'Imrân » (*Al-'Imrân*) avec ses 200 versets. Cependant, il en existe aussi de très courtes, ne comptant pas plus de 3 ou 4 versets. Au total, les sourates sont au nombre de 114 comprenant 6236 versets. On peut diviser ces sourates en deux catégories principales : la première comporte les sourate Mecquoises [pré-hégiriennes], c'est-à-dire les sourates révélées dans la période de la lutte menée par le Prophète à la Mecque, tout au long des treize premières années de sa mission. Ces sourates sont caractérisées par la force du style à dimension psychologique ; y est récurrente l'évocation des prophètes anciens, de l'Au-Delà, du bonheur éternel assuré aux croyants et des cruels châtiments qui attendent les polythéistes. La seconde catégorie qui comprend les statuts légaux, est celle des sourates Médinoises [post-hégiriennes], révélées au Prophète durant les dix dernières années de sa vie, après son émigration à Médine où il fonda la société islamique.

Certaines sourates ont pour titre des noms d'animaux, de phénomènes naturels ou de prophètes : ainsi nous y trouvons la Vache (la sourate la plus longue du Coran), les Abeilles, les Fourmis, l'Araignée, Les Troupeaux (*al-An'âm*) ; puis les sourates de Joseph, de La Famille de 'Imrân, d'Ibrâhîm (Abraham), de Marie, de Muhammad ; et encore la Lumière, le Tonnerre, l'Astre, la Lune, les Constellations. Cet « assortiment » quelque peu étrange tient au fait que, parmi les livres divins, le Coran est celui qui parle le plus des phénomènes naturels, de la terre et des animaux qu'elle porte, des cieux et planètes qui la surmontent, des pluies, vents ou orages qui la perturbent... etc, de sorte qu'il apparaît quasiment comme le livre de l'univers.

L'ascendant du Coran sur ses lecteurs et auditeurs témoigne de son influence pénétrante. Il fut l'unique arme utilisée par le Prophète pour gagner les habitants de la Mecque à la foi. Il lui suffisait de leur réciter le Coran pour qu'aussitôt ils soient saisis par la passion du Livre; la plupart se convertissaient alors à l'Islam ou « *rentraient avec un visage différent de celui qu'ils avaient en venant* », comme le disent les témoignages de l'époque. Cet ascendant était dû à une synthèse de la structure musicale, des figures du discours et de l'approche psychologique qui, touchant les replis de l'âme les plus subtils, du fort comme du faible, du riche comme du pauvre...etc, introduit les grandes qualités morales. Il est dès lors permis de comparer le Coran à une œuvre symphonique, semblable à celle d'un Beethoven, qui accomplit son rôle à peine écoutée, sans besoin d'interprétation. Cet éminent privilège qui confère au Coran le don d'agir sur l'âme par l'empreinte affective dont il la marque, se passant d'interprète intermédiaire, apparaît comme une autre composante structurelle de l'Islam qui exclut clergé et hommes de religion et fait de l'individu le dépositaire de son message.

La syntaxe particulière, quasiment musicale des versets a inspiré un procédé qu'on appelle « *Tagwîd* » (perfectionnement) apparenté à la composition musicale. En effet, les grands noms de la musique arabe moderne étaient à l'origine des récitants du Coran; le *Tagwîd* fut l'outil qui les mena à la maîtrise des règles de la musique moderne.

En outre, la singularité du Coran tient au fait qu'il n'est ni un récit ni une chronique; il n'est pas non plus divisé en chapitres dont chacun prélude au suivant; de même que chaque chapitre n'est pas centré autour d'un sujet unique. L'intention du Coran en tant que livre de guidance, s'est matérialisée par l'esthétique du discours et la syntaxe musicale, l'association du symbole et de la métaphore. La guidance [*hidâya*] étant le thème par excellence du Coran et son intention essentielle, chaque sourate peut en comporter des résonances et en répercuter la dynamique. Un musulman ordinaire n'est pas supposé pouvoir mémoriser tout le Coran, ni même en lire la totalité. Mais chaque sourate étant une forme réduite du tout, peut aiguiller son lecteur vers le bon chemin même s'il n'en récite qu'une ou deux.

De manière générale, l'absence de style narratif habituel ou d'organisation thématique dans le Coran, la structure répétitive des idées-force, la fluctuation des thèmes, ont déconcerté les orientalistes et découragé même des adeptes de l'Islam d'adhérer à ce mode d'écriture, peut-être parce qu'il leur a échappé que ce livre, visant uniquement la guidance, mobilisait tous les moyens susceptibles d'y parvenir, sans souci d'aucune autre considération.

Les occidentaux ont également été déconcertés par le fait que le Coran comprend des jugements divergents et dans certains cas, apparemment contradictoires. Ceci a même désorienté les exégètes islamiques et les a portés à se rallier à l'opinion postulant que les versets les plus récents abolissaient (*naskh*) les premiers.

Mais la question ne se pose pas ainsi. Le fait est que dans le Coran, l'intention n'est pas de soumettre les gens à un projet unique, rigoureusement élaboré et permanent, parce que ceci serait en contradiction avec les lois de l'évolution des sociétés humaines

telles qu'établies par Dieu, et que ce livre, révélé à tous les peuples et pour tous les temps, doit se distinguer par son ouverture, sa souplesse et sa capacité d'offrir des alternatives. Toutefois, quelle que soit la disparité de ces alternatives, aucune ne peut autoriser la transgression des fondements de la morale islamique. C'est que cette disparité est maîtrisée par un cadre dont la souplesse et l'indulgence ne dévie néanmoins pas de l'essence, de l'esprit et des valeurs de l'Islam qui est une religion destinée à guider les gens et, selon l'expression du Coran, à « les faire sortir des ténèbres vers la lumière » (Coran : **2**, 257 ; **5**, 16 ; **14**, 1 et 5 ; **33**, 43 ; **57**, 9 ; **65**, 11). D'où l'aptitude du Coran à s'adapter largement à l'évolution des sociétés.

D'aucuns n'apprécient pas les nombreuses allusions du Coran au paradis avec sa promesse de béatitude éternelle et à l'enfer, lieu destiné au supplice des damnés, alléguant que cela porte atteinte à la majesté du Coran. Or la vérité est que l'Islam est une religion pratique, traitant la nature humaine telle qu'elle est, telle que Dieu l'a modelée, avec son inconduite et sa piété, sachant aussi que certains hommes ont un penchant naturel à la trivialité et à la cruauté, et que seules les plus âpres menaces peuvent ébranler. La révélation du Coran n'était pas destinée à une catégorie humaine spécifique, mais plutôt à tous les humains et sans distinction d'époque. D'où la nécessité de cette forme d'expression. Pour ce qui est du principe et compte tenu de la réalité de l'être, l'alternance de la stimulation et de l'intimidation est une méthode à laquelle ont recours tous les organismes et institutions afin de parer à l'incurie [du personnel].

La Foi ('*Aqîda*) et la Loi (*Shari'a*) :

Savoir que l'Islam est fondé sur une doctrine ('*aqîda*), [domaine spécifique de la foi], et une loi (*shari'a*), en simplifie la compréhension. La doctrine est l'essence de l'Islam car elle concerne la foi en Dieu le Très-Haut, ses prophètes, ses livres révélés et le Jour du Jugement. C'est elle qui caractérise l'Islam et qui en fait une religion et ce sont cette doctrine et ses fondements qui inspirent la position de l'Islam sur les différentes questions.

Quant à la *shari'a*, elle porte sur les choses terrestres et sur ce qu'évoquent les notions de systèmes politique, économique et social. Sans doute existe-t-il des religions qui négligent cet aspect ou en atténuent l'importance pour la raison qu'il ne relève pas de la doctrine proprement dite. Mais l'Islam, bien qu'il n'aborde pas de détails circonstanciels ou en rapport avec un système en soi, esquisse les grandes lignes du cadre économique, relationnel et administratif requis pour la [vie d'une] société. Ces grandes lignes ne déterminent pas les caractères du système, mais traduisent plutôt les valeurs qui doivent fonder les relations et les conditions socioéconomiques et sociopolitiques.

Dans le domaine économique, et en vertu du texte coranique, l'Islam juge illicites la thésaurisation et toute forme d'exploitation économique qu'il stigmatise et interdit formellement. A cet effet, il proscrie l'usure qui fut l'ancien moyen d'asservir les pauvres. D'autre part, par une ingénieuse prévenance, il a imposé la *zakât*³ ou aumône

³ Voir la note 6. ndt.

purificatrice dont le Coran, au verset 60 de la sourate 9, Le Repentir (*Al-Tawba*), a exceptionnellement détaillé les bénéficiaires des débours ; ces derniers doivent, en bref, couvrir tous les domaines de ce que nous appelons aujourd'hui l'assistance sociale et l'entraide économique s'exerçant dans les cas d'indigence, de chômage, ou de maladie...etc. L'expression « *pour l'amour de Dieu* » peut englober ces cas-là et d'autres encore.

Le Coran réproouve également le luxe dans lequel il voit un phénomène corrompateur de la société qui annonce son déclin. Le verset dit : « *Lorsque Nous voulons détruire une cité, Nous ordonnons à ceux qui y vivent dans l'aisance de se livrer à leurs iniquités. La Parole prononcée contre elle se réalise et Nous la détruisons entièrement* » (*Al-Isra' -Le Voyage Nocturne-*, 17, 16).

Le personnage de Coré que Dieu fit engloutir par la terre, y symbolise l'homme qui thésaurise et amasse des richesses.

Sur le plan politique, le Coran dénonce violemment le pouvoir des pharaons despotiques et des rois qui « quand [ils] pénètrent dans une cité, la saccagent et font de ses plus nobles habitants, les plus misérables des hommes » (Coran : 27, 34). Comme il condamne le ministre qui pactise avec le pouvoir, symbolisé par le personnage de « *Hamân* ».

Dans l'ordre du social, l'Islam rejette les aristocraties fondées sur la distinction et la lignée et condamne le clanisme tribal. Il établit que tous les hommes sont égaux, pareils aux dents du peigne, subordonne le mérite à la piété et met sur le même pied l'homme et la femme, le riche et le pauvre, le gouverneur et le gouverné.

La *shari'a* détaille la répartition que l'Islam a prévue pour l'héritage, où entre en ligne de compte le degré de parenté avec le défunt. [Dans la période pré-islamique], la femme n'avait nul droit à l'héritage et c'est plutôt d'elle que l'on héritait. Après la révélation, le Coran lui a accordé, dans trente cas, une part du legs quasiment supérieure à celle de l'homme sauf s'il existe un lien de fraternité (frère et sœur). Dans ce dernier cas, la part qui revient au fils est égale à celle de deux filles. Ces grandes lignes dans leur ensemble s'insèrent dans ce que l'on appelle la *shari'a*, ainsi que certains châtiments établis par l'Islam, comme la peine de mort en cas de crime commis avec préméditation, la flagellation en cas d'adultère et de diffamation, et la mutilation en cas de vol.

Un *hadîth* rapporte que le Prophète lapida un homme marié coupable d'adultère. Toutefois, et bien que le Saint Coran n'ait rien mentionné de pareil, la plupart des juristes l'ont adopté. De notre côté, nous marquons un arrêt devant ce récit qui ne nous paraît pas plausible car le Prophète ne peut être un oppresseur ni ne peut rendre un jugement plus sévère que ceux dictés par le Coran, et nous adhérons aux dispenses proposées par la Sunna car le Prophète est « *une miséricorde pour les mondes* » (Coran : 21, 107), « *le mal que vous faites lui pèse; il est avide de votre bien, et clément et miséricordieux envers les croyants* » (Coran : 9, 128), « *si, en de nombreux cas, il vous obéissait, vous vous trouveriez dans de grandes difficultés* » (Coran : 49, 7). D'où notre

approbation pour les dispenses parce qu'elles apportent soulagement, adoucissement et miséricorde. Il est possible que le comportement du Prophète date d'avant la révélation de la sourate de La Lumière (sourate **24**) et que ne trouvant pas de référent dans le texte, il se soit inspiré des pratiques en usage dans l'ère révolue concernant la lapidation de l'homme marié condamné pour adultère.

Les jurisconsultes ont analysé ces « statuts légaux » (*hudûd*)⁴ dans de nombreuses études dont certaines sont allées jusqu'à exclure la mutilation en cas de vol pour la remplacer par le paiement d'une amende. La peine de mutilation n'est appliquée qu'en cas de répétition du vol ou lorsque ce dernier prend une ampleur susceptible de nuire à l'économie, comme dans le cas de ceux qui subtilisent des milliards de livres aux banques moyennant de faux crédits...etc.

Notre effort d'interprétation dans le cadre de l'« Appel à la Renaissance Islamique » que nous avons lancé, établit une distinction radicale entre deux domaines : celui de la pensée ou domaine de la croyance (*'aqîda*) fondé sur la liberté, et celui de l'action (la *shari`a*) fondé sur la justice. Nous croyons que tous les statuts légaux de la *shari`a* ont été révélés pour un motif (*'illa*) juste, préexistant à leur révélation. Mais il peut arriver - car tout cela participe des choses du monde d'ici-bas en transformation perpétuelle - que l'évolution [sociale] aboutisse à des changements qui rendent inopérant le motif (ou la cause) qui fut à la base de la peine prescrite et le statut légal est alors considéré comme nul. C'est ce qui arriva lorsque le Calife Omar Ibn al-Khattâb constata que l'Islam n'avait plus besoin de soutenir « ceux dont les cœurs sont à rallier » (Coran : **9**, 60) auxquels le Prophète devait verser une part de la *zakât* (aumône purificatrice) pour gagner leurs cœurs et les rapprocher de l'Islam, ou même pour éviter leur opposition. Tous ces justificatifs avaient perdu leur bien-fondé à l'époque de Omar Ibn al-Khattâb qui n'hésita pas alors à suspendre ce statut légal pourtant explicitement formulé dans le Saint Coran (**9**, 60), et lorsque survint la famine, il suspendit également la peine de mutilation de la main en cas de vol.

Aperçu de l'histoire de l'Islam :

Le Prophète de l'Islam, Muhammad Ibn Abdullah, est né en 570 de l'ère chrétienne, dans une famille de notables de La Mecque. Son grand-père, Abdul Muttaleb, était le chef de la puissante tribu de *Quraysh* qui gouvernait La Mecque ; cette cité jouissait d'un grand prestige auprès des arabes en raison de sa position sur la route des

⁴ *hudûd* (s. *hadd*) : Mot signifiant littéralement « frontières » ou « limites » ; celles-ci sont fixées par Dieu (*hudûd Allâh*) dans son Livre Sacré. On en relève près de quatorze occurrences dans le Coran, dans des versets comportant des orientations générales ou des directives concernant l'héritage, les droits de la femme, le jeûne, le système économique et politique mais où il n'est fait nulle allusion aux « peines légales » malencontreusement assimilées au mot *hudûd*. Dans la jurisprudence islamique, ces peines relèvent du *hukm shar'î* (*hukm*, pl. *ahkâm*), « statut légal » ou décision juridique, et non des *hudûd*. Malheureusement, la confusion entre les deux termes persiste. ndt.

caravanes et parce qu'elle était le siège de la « Maison Sacrée » où se trouve la Ka'ba, site hautement vénéré par les arabes ; ils y allaient en pèlerinage à certaines saisons. La Ka'ba abritait les statues des dieux de *Quraysh*.

Abdul Muttaleb, grand-père du Prophète, avait dix fils dont le benjamin, Abdullah, était le plus cher à son cœur. Celui-ci épousa Amna, fille de Wahab. A peine eut-il passé quelques mois auprès d'elle, qu'il dû rejoindre une caravane pour faire le commerce. À peine rentré, il mourut et fut enterré dans la cité; Amna perdit ainsi son mari et le fils perdit son père et naquit orphelin.

Quand Amna mit au monde son fils, le grand-père, Abdul Muttaleb, fut profondément heureux et l'appela Muhammad, nom peu familier chez les arabes. Sa mère le confia à une nourrice de la tribu des Bani Saad, Umm Ayman ; selon la coutume à La Mecque, les mères envoyaient leurs nouveaux-nés dans le désert pour qu'ils grandissent dans une atmosphère saine et qu'ils y apprennent l'arabe classique (*fusha*). Mais lorsque cinq ans plus tard, sa nourrice le rendit à sa mère, celle-ci ne put en jouir car elle mourut aussitôt. Umm Ayman, la nourrice, le prit alors à sa charge. Puis son grand-père décéda également, et son oncle, Abou Tâleb qui n'était pas du même rang que Abdul Muttaleb, le prit sous sa protection. Quand Muhammad atteignit l'âge de treize ans, son oncle Abou Tâleb le prit avec lui dans une caravane de commerçants qui allait en Syrie, et qui atteignit Busra. L'adolescent Muhammad y rencontra le moine Buhayra ; beaucoup d'histoires ont circulé au sujet de cette rencontre. Ce que l'on en retient c'est que le moine prédit à Muhammad un glorieux avenir et recommanda à Abou Tâleb de l'éloigner des juifs.

Plus tard, Muhammad s'adonna au commerce pour le compte d'une grande et riche dame qui s'appelait Khadija. Il voyagea avec son page, Maysara, et commença pour son compte. Au retour, Maysara fit à sa maîtresse l'éloge des qualités de Muhammad, il loua son caractère pudique et son honnêteté. Veuve et à l'automne de la vie, elle désira l'épouser. Le mariage eut lieu et Muhammad, alors âgé de vingt-cinq ans, devint l'époux de cette noble dame dont l'histoire prouva l'excellence. Elle lui donna tous ses fils et filles qui moururent durant sa vie, sauf Fatma qui épousa son cousin, Ali Ibn Abi Tâleb et eut de lui Al-Hassan et Al-Hussein, fondateurs de l'école chiite, et particulièrement de la branche des « Duodécimains »⁵ actuellement au pouvoir en Iran.

Muhammad put se libérer l'esprit des soucis du commerce et il s'adonna à la méditation et à la réflexion religieuse qui le préoccupait depuis qu'il avait vu sa tribu adorer des idoles. Ayant une prédilection pour la solitude, il se retirait dans une grotte nommée Hira' où il restait seul à méditer sur l'existence, à contempler le ciel puis la terre et tout ce qui y existe : homme, animal, plantes. C'était une période de préparation spirituelle et psychologique qui le disposait à recevoir la révélation. Un jour, il fut surpris d'entendre une voix l'appeler et lui donner un ordre : « Lis ! » (Coran : **96**, 1). C'était Gabriel, c'était l'appel à l'Islam, [à la soumission à Dieu], et le commencement de

⁵ Le chiisme duodécimain (*Ithnâ 'ashariyya*) désigne le groupe des chiites qui croient à l'existence des douze imams, successeurs du Prophète Muhammad. ndt.

l'inspiration divine. Muhammad s'en retourna terrifié et tremblant auprès de Khadîja qui fut la première personne à se convertir à l'Islam. Elle soutint le Prophète avec sa chaude tendresse et son appui moral et matériel.

A peine le Prophète eut-il proclamé sa prophétie et commencé sa prédication, que *Quraysh* déclencha contre lui une guerre sans merci. La tribu poursuivit le petit groupe sans défense rallié à la foi prêchée par Muhammad et lui fit subir toutes sortes de persécutions, causant la mort de deux de ses membres, Yasser et sa femme Sumayya. Quant à leur fils, 'Ammâr, il était écrit qu'il survivrait pour devenir un jour l'une des illustres figures de l'Islam.

A la dixième année de la prédication de Muhammad, mourut son oncle Abou Tâleb qui le garantissait de la persécution de *Quraysh* et mourut également Khadîja. Le Prophète appela alors cette année « l'année de la tristesse ».

Puis survint une éclaircie grâce à la conversion d'un certain nombre d'habitants de Médine qui étaient venus en pèlerinage à La Mecque. Le Prophète alla à leur rencontre et leur fit part du message de l'Islam auquel ils se rallièrent. C'est qu'ils avaient déjà entendu leurs alliés juifs à Médine parler d'un prophète dont le temps était venu de se manifester. L'année suivante, soixante douze hommes et deux femmes vinrent voir le Prophète et s'engagèrent à le protéger. Il envoya alors avec eux l'un de ses meilleurs compagnons, Mus'ab Ibn Omayr, pour leur enseigner le Coran. Mus'ab s'acquitta admirablement bien de sa mission de sorte que l'Islam se propagea à Médine Et ainsi. « Médine fut conquise par le Coran », selon l'expression de 'Aïcha. Cette conquête menée sans lances ni épées allait décider de toutes celles qui allaient suivre.

La conversion des « Partisans » Médinois (*al-ansâr*) survint au bon moment car la tribu de *Quraysh* venait de mettre au point un complot pour tuer le Prophète. Des jeunes de chaque tribu y étaient impliqués afin de « que l'imputabilité du sang versé se perde parmi les tribus ». Ayant fixé un jour pour cela, ils firent le guet à la porte du Prophète qui devait être endormi, attendant sa sortie. Mais Dieu le Très-Haut avait mis son Prophète au courant de l'intrigue. Il sortit alors sous un déguisement, laissant (son cousin) 'Ali Ibn Abi Tâleb couché dans son lit et recouvert de son manteau. Le Prophète avait informé Abou Bakr qui l'accompagna dans cette fuite pour le salut et dans son voyage pour Médine.

Après une longue et dure traversée par laquelle il échappa aux cavaliers de La Mecque qui, furieux d'apprendre son évasion lancèrent des hommes sur ses traces, le Prophète arriva en vue de Médine et la trouva toute à son attente, hommes, femmes et enfants, chantant l'hymne qui devait plus tard passer dans la tradition islamique :

« *L'éblouissant jeune homme est apparu aux portes de notre ville ...etc* »

Cette émigration (*hijra*) ouvrait une ère nouvelle dans l'histoire de l'Islam. A La Mecque, le Prophète s'était adonné treize années durant à la prédication, et avait subi l'oppression sans essayer de répondre à ses oppresseurs ou de les combattre selon leurs procédés. Ces longues années furent une période de dures épreuves pour les croyants qui

révéla leur endurance. Mais à présent, tout cela était terminé et les avait amenés à Médine qui s'était mise à la disposition du Prophète.

A Médine, le Prophète fonda un nouveau type d'Etat. Celui-ci n'avait pas les caractéristiques majeures de ce qu'on appelle communément un Etat qui doit être un organisme de contrainte et donc posséder une armée permanente, une police, des prisons, imposer l'impôt aux citoyens. Rien de tout cela n'existait dans l'Etat instauré à Médine; sans compter qu'il était dirigé par un Prophète inspiré par Dieu, dont certaines décisions étaient amendées par la révélation; caractéristique qui naturellement n'a pu se perpétuer dans aucune autre autorité souveraine lorsque prit fin la révélation avec la mort du Prophète. Toutefois, par certains aspects, il pouvait évoquer l'Etat proprement dit, car le Prophète avait dressé des plans pour la guerre et la paix ; il avait signé des traités et envoyé des émissaires aux rois les exhortant à se rallier à l'Islam.

Ce sont les dix années qui connurent les combats de l'Islam et sa gloire. Il dut s'engager dans une série de guerres inévitables, les Mecquois ne pouvant admettre qu'il puisse s'imposer, surtout que Médine était située sur le chemin de leurs caravanes. La guerre fut alors déclenchée à Badr ; les Mecquois y connurent la défaite mais ils triomphèrent à Uhud. Puis ce fut une succession de guerres qui ne prirent fin qu'avec la conquête de La Mecque, à la septième année de l'Hégire (628 A.D.). Le Prophète y fit son entrée dans l'attitude du prophète reconnaissant plutôt qu'en conquérant triomphateur ; il était prosterné sur le bât de son âne, rendant grâce à Dieu et non pas imbu de lui-même dans un cortège de victoire à la manière romaine. Puis il leva son regard vers les notables de La Mecque qui l'avaient persécuté et avaient torturé ses compagnons, mais ceci n'altéra ni sa générosité ni son indulgence; il leur dit alors tout simplement : « *Allez... vous êtes libres* ». Par ce pardon, il les gagna tous à l'Islam et leur épées furent dès lors mises au service de l'Islam après avoir été engagées dans la guerre contre lui.

Puis le Prophète regagna Médine. A la dixième année, il en sortit avec plus de dix mille musulmans pour faire le pèlerinage. C'était le pèlerinage de l'adieu au cours duquel le Prophète fit son ultime recommandation aux musulmans, les exhortant à la fidélité au pacte, à la sauvegarde des vies et des biens, à l'éradication de l'usure et à la défense des femmes et des esclaves; il mourut peu après.

Par suite du décès du Prophète, de nombreux clans arabes abjurèrent ; ceux-ci s'étaient convertis à l'Islam impressionnés par sa victoire, sans que leurs âmes se soient imprégnées des valeurs de la nouvelle religion. Ils se laissèrent de nouveau gagner par le mode de vie tribal qui ne les engageait ni à l'égard d'un gouvernement central ni même au paiement de la *zakât* (aumône purificatrice)⁶. L'avenir de l'Islam ne tenait plus qu'à un fil et ce fut un heureux hasard qu'à ce moment critique, apparut Abou Bakr Al-Siddîk, l'ami intime du Prophète, son ministre et le premier homme converti à l'Islam. Cet être

⁶ *Zakât* : aumône «purificatrice», dans la traduction de Jacques Berque. Assimilable à l'impôt en tant qu'elle permettait de subvenir aux charges publiques, elle était l'épine dorsale de l'Etat naissant et garantissait en outre une juste répartition des richesses. Elle ne pouvait donc être considérée comme une contribution relevant du seul domaine de la foi, laissée au libre arbitre du croyant. ndt.

exceptionnel réussit à remonter le courant. Ayant perdu le Prophète qui les aimait et les entourait de son affection, les « partisans » (*al-ansâr*) avaient décidé d'élire leur chef, Saad Ibn 'Ebâda, et s'étaient réunis au préau (*saqîfa*) de Bani Sâ'eda à l'insu des « émigrés-expatriés » (*al-muhâjirûn*). Informé à la dernière minute, Abou Bakr s'empressa d'aller vers eux et réussit par sa sagacité et sa finesse à convaincre les « partisans » que les arabes ne pouvaient se soumettre qu'à *Quraysh*, que c'était eux (les partisans) qui avaient initialement fait ce choix et qu'il serait méritoire de leur part de poursuivre cette politique. Il ne les quitta qu'après qu'ils lui eurent donné acte d'allégeance en tant que Calife; il avait ainsi réussi à faire échec à une sédition qui aurait pu faire voler en éclats l'unité des musulmans. Puis il prononça sa harangue, formulant avec concision les fondements du régime islamique, partant des principes suivants : assister le Calife s'il a raison et le rectifier s'il a tort ; lui obéir tant qu'il obéit à Dieu mais sans obligation de soumission à son égard s'il ne Lui obéit pas. Ces principes sublimes Abou Bakr les a proclamés spontanément, dans la foulée des événements successifs. Puis il concentra son attention sur les arabes renégats. Ceux-ci avaient amorcé de légères offensives contre Médine alors privée d'armée car Abou Bakr avait dû dépêcher celle-ci en Perse suivant l'ordre du Prophète de Dieu. Mais à peine l'armée fut-elle de retour qu'il l'envoya affronter les renégats avec ordre de leur infliger une peine sévère s'ils ne rentraient pas dans le rang. Par des mesures où se mêlaient tout à la fois mansuétude, largesse de vue, clairvoyance et rigueur, Abou Bakr a pu restaurer l'unité. Et au terme de son existence, il fit preuve de cette même sagesse dans l'initiative qui avait marqué le début de sa vie politique, en préconisant l'allégeance à Omar Ibn Al-Khattâb qu'il désignait pour successeur après s'être assuré l'aval des notables arabes; ce qu'il voulait en fait, c'était conjurer le péril d'une sédition pareille à celle qui suivit la réunion du préau (*saqîfa*) de Bani Sâ'eda. Les musulmans agréèrent la succession de Omar, surtout après avoir écouté son premier sermon qui reprenait les principes exposés par Abou Bakr dans sa fameuse harangue.

Omar était un administrateur doué et un homme d'Etat. Il avait une volonté de fer, une grande perspicacité et une sévérité modérée par la piété. Sous Omar, les conquêtes se succédèrent : la Perse, la Syrie et l'Égypte furent conquises. Il était néanmoins soucieux d'épargner le sang des musulmans, c'est pourquoi il n'autorisait l'assaut qu'après s'être assuré des conjonctures favorables. Omar a assis le jeune Etat sur la base d'efforts laborieux révélant son génie. Son califat dura dix ans et demi. Il fut assassiné, alors qu'il se préparait pour la prière de l'aube, par un esclave perse frustré par la victoire des musulmans et la défaite de l'empereur Chosroes, et qui complota de le tuer.

Omar poignardé, le coup atteignait en fait le Califat lui-même que l'on pouvait dès lors considérer comme moribond, car Osman qui lui succéda, ne suivit pas les traces d'Omar. Avec lui commença la déviation. Etant d'un âge avancé, il fut subjugué par sa cour et par ses collaborateurs de la tribu des « Bani Ommayya ». Des perturbations s'ensuivirent qui aboutirent à la sédition puis au meurtre d'Osman. Son successeur, Ali Ibn Abi Tâleb, essaya de rendre au Califat l'éclat premier dont il avait brillé sous Omar et Abou Bakr, mais il échoua parce que la corruption s'était déjà propagée parmi les gens et que la flamme de la foi et l'enthousiasme qui avaient garanti la consistance du régime des deux premiers grands Califes, avaient dépéri. Et Ali fut assassiné à son tour.

Cet exposé des troubles qui ternirent la seconde période du Califat éclairé montre qu'il a subi l'évolution que connaissent tous les régimes, qu'étant une émanation de conjonctures diverses, il n'était pas infallible. N'empêche que sur le plan du régime politique, il constitue la meilleure expérience que le monde ait pu connaître.

S'il est permis aux européens de se glorifier du « Miracle Grec » et d'une période qui réunit Socrate, Platon et Aristote, il est du droit des historiens musulmans de faire grand cas de cette éminente et unique expérience d'un gouvernement idéal, rassemblant le Prophète, Abou Bakr, Omar Ibn Al-Khattâb et Ali Ibn Abi Tâleb, et d'en inférer que l'utopie avait pris corps et fait irruption dans le réel.

En l'an 40 de l'Hégire, Mu'âwiya Ibn Abi Sufiâne transforma le Califat en pouvoir omnipotent. Dès lors, se termina l'histoire de l'Islam et commença celle des musulmans : la première participe de l'Islam et s'associe à lui alors que la seconde participe du mode de gouvernement des musulmans avec ce qu'ils peuvent avoir de dépravation et de piété. Le Califat depuis Mu'âwiya ne méritait plus d'être désigné comme tel; ce n'était plus qu'un pouvoir autoritaire et héréditaire à l'instar de celui des romains, des pharaons ou des tsars. Il perdura sur ce mode jusqu'à ce que Mustafa Kemâl Ataturk eut pris le parti de détruire les assises du Califat qu'il abolit en 1924.

La civilisation islamique s'impose surtout avec le Califat Abbasside, lorsque sous Haroun Al-Rachîd, Bagdad devient la capitale du monde, la « Rome » du Moyen-Age. Philosophes, médecins et savants apparurent alors qui fondèrent la science de l'algèbre avec ses équations, s'adonnèrent à l'étude de la géométrie, de l'astronomie et de la biologie...etc. Néanmoins, notre propos ici n'est pas la civilisation mais l'histoire politique. Le régime était corrompu dans sa totalité; c'est pourquoi il s'écroula lorsque les mongols assaillirent Bagdad en 1258, la détruisant entièrement et massacrant ses habitants; ils réduisirent la ville en un champ de ruines; elle ne s'en releva jamais.

L'histoire islamique était à dimension mondiale. Si Bagdad était la plus grande capitale, à peine tomba-t-elle que le Caire prit la relève et l'Égypte put vaincre les Croisés et les Mongols. De célèbres philosophes, médecins et savants brillèrent en Andalousie. Mais les régimes politiques tant en Andalousie qu'en Égypte étaient corrompus; l'Andalousie tomba aux mains des espagnols en 1492 et l'Égypte aux mains des turcs en 1517.

En 712, Târek Ibn Ziyâd et ses troupes berbères vainquirent leurs ennemis en Espagne. Ils étaient en petit nombre, mais ils combattaient motivés par la foi et se sentaient dépositaires d'une mission. Ils ne paniquèrent donc pas lorsque Târek brûla ses vaisseaux, les laissant le dos à la mer et face à eux l'ennemi. Ils triomphèrent. Toutefois, ces mêmes berbères furent vaincus en 732 aux portes de Poitiers parce qu'ils étaient allés au combat chargés du butin qu'ils avaient tenu à emporter sur eux. Lorsque leur ennemi fondit sur leur butin, ils mobilisèrent leurs troupes pour le défendre ce qui ébranla l'ordre de bataille et ils furent vaincus. Autant Târek méritait son triomphe, autant les berbères de Poitiers méritaient, eux, la défaite.

On dit que la bataille d'« Al-Zallâka » dans laquelle le Prince marocain Youssef Ibn Tachfin triompha des espagnols, a retardé de trois cents ans la chute de l'Andalousie. Soit! Mais qu'est-il arrivé par la suite ? Ce fut quand même la chute. Si les hommes de génie peuvent effectivement prolonger l'existence d'un régime corrompu, ils ne peuvent empêcher sa chute en fin de compte.

- 2 -

LES ÉLÉMENTS DE CONVERGENCE ET DE DIVERGENCE ENTRE L'ISLAM ET LE CHRISTIANISME

Pour ce qui est des éléments de convergence, l'Islam se devait, en tant que dernière religion révélée, de préciser sa position vis-à-vis des précédentes ; ce qu'il ne manque pas de faire : de par l'esprit toutes les religions sont identiques car toutes visent la soumission (*islam*) du cœur au Très-Haut. Quiconque se livre à Lui devient musulman. C'est pourquoi, le Coran considère qu'Ibrahîm (Abraham), Moïse, Jésus et les Sabéens sont tous musulmans. Le Prophète a parlé de la religion comme d'une maison admirablement construite par son architecte, hormis une lacune que l'Islam est venu combler. Muhammad a également décrit les prophètes comme étant des frères nés d'un même père (Abraham) mais de mères différentes.

L'Islam reconnaît également que toutes les religions, si elles participent d'un fond unique, celui de « la foi en Dieu », chacune possède cependant sa propre Loi qui porte l'empreinte de son temps et de la société dans laquelle elle est apparue...etc

C'est pourquoi l'Islam reconnaît toutes les religions. La foi du musulman n'est complète que s'il proclame sa foi en tous les prophètes de Dieu : « *Nous ne faisons aucune distinction entre eux.* » (Coran : **II**, 136 et 285 ; **III**, 84)

Quant aux dissemblances relevées dans les livres sacrés, l'Islam les attribue aux erreurs de traduction dans les multiples versions données de la Bible, surtout en ce qui concerne l'Ancien Testament, révélé à l'époque des pharaons. On peut en outre attribuer ce fait aux désaccords existant entre les diverses églises, comme en témoigne la version allemande de la Bible donnée par Martin Luther.

Il ne faut pas oublier qu'à l'époque, l'imprimerie n'existait pas et que l'on avait pour référence des livres retranscrits à la main, avec bon nombre d'erreurs dues aux copistes.

Pour ce qui est des éléments de divergence proprement religieux, ils sont essentiellement dûs au fait que le credo indiscutable de l'Islam est l'unicité de Dieu, alors que le Christianisme est fondé sur la pluralité dont témoigne le Dogme de la Trinité, dogme qui par ailleurs a divisé le monde chrétien par le passé et continue de le faire dans

le présent. Pour l'islam, le Christ est un prophète vénéré au même titre que Muhammad, mais pas plus que cela.

D'autre part, la foi islamique n'est pas fondée sur le miracle comme ceux que l'on attribue à Jésus-Christ ; l'islam ne se réclame ni d'une église ni d'un clergé et ne connaît pas de théologie. C'est que dans le Coran, la preuve de l'existence de Dieu réside dans Sa création. Le Coran a résumé cette preuve en quelques mots : « *Ont-ils été créés de rien ou sont-ils leurs propres créateurs ?* » (Coran : **LII**, 35).

L'idée de Dieu dans la doctrine islamique équivaldrait à celle de « Nature » dans la pensée européenne si cette nature possédait une vie et une raison. C'est Dieu qui est l'origine de la vie, de la raison et des valeurs morales. Un *hadîth* d'Al-Bokhâry cite cette parole du Prophète : « *N'insultez pas le Destin, car Dieu est le Destin* ».

Bien que l'islam soit apparu loin du champ du conflit religieux, et que rien ne lui imposait une prise de position quelconque vis-à-vis du Christianisme ou du Judaïsme, c'est en tant que dernière religion révélée qu'il a assumé toutes les autres, proclamant que l'essence des religions est unique parce qu'elles reposent toutes sur « *la soumission (islam) du cœur* » à Dieu. La foi en Dieu est en fait l'élément essentiel duquel participent toutes les religions et qui fonde les trois religions révélées. L'islam voit dans la religion une maison admirablement édifiée, n'était une brèche qu'il est venu colmater. Il se définit comme un itinéraire, ou comme la dernière voiture du convoi de l'espèce croyante et comme l'aboutissement du cheminement de l'humanité vers la connaissance de Dieu.

Ce principe étant posé - celui de la soumission (*islam*) à Dieu - il s'ensuit qu'Abraham, Ismaël, Isaac, Jacob, les Sabéens et Jésus «ont tous qualité de musulmans». Muhammad voyait dans les prophètes des frères descendant d'un même père, Abraham (dénommé *Al-Khalîl* ou *l'Ami Intime* de Dieu), et de mères différentes. Par ailleurs, le Coran témoigne d'un grand intérêt pour Abraham, Moïse et Jésus dont il loue les actions et évoque les noms bien plus souvent qu'il ne le fait pour Muhammad qui, lui, est pourtant le Messager de l'islam.

Un des points importants soulignés par l'islam concerne le Christ. Si le Coran lui réserve un statut éminent et l'évoque par un discours bien proche par sa teneur de celui des chrétiens [Prophète de Dieu, Sa Parole confiée à Marie, celui que le Très-Haut soutient par l'Esprit-Saint - « *Oui, le Messie, Jésus fils de Marie, est le Prophète de Dieu, sa Parole qu'il a jetée en Marie, un Esprit émanant de lui* » (Coran : **IV**, 171)], par contre, sa nature divine et sa qualité de fils de Dieu y sont absolument contestées; le Coran affirme qu'il est l'Envoyé qui ne dédaigne pas d'être un serviteur de Dieu. Le message authentique du Christianisme proclamé par le Messie est rapporté dans « *Le Sermon sur la Montagne* » (**Mt, 5, 6, 7**). Tout, hormis cela, n'est que le produit de ceux que le Christianisme nomme les « Apôtres » ou les « Disciples du Christ », spécifiquement Paul et Pierre. Ainsi il n'existe pas de différence significative entre le Coran et la réalité des faits.

L'Islam est quasiment en contradiction avec le Christianisme sur l'idée du « péché originel ». C'est que l'Islam croit en l'« innocence originelle » d'où il s'ensuit que tous les actes sont licites tant qu'aucun statut légal émanant du Coran ne les juge illicites. L'Islam croit fermement que « *Nul ne portera le fardeau d'un autre* » (Coran : **VI**, 164 ; **XVII**, 15 ; **XXXV**, 18 ; **XXXIX**, 7 ; **LIII**, 38), que nul n'est responsable du péché d'un autre. C'est pourquoi l'idée de la Rédemption est inconnue en Islam.